

**COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS AVEC M. MAKA KOTTO
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

Par les émissaires du regroupement autour du manifeste « Pour que la roue tourne »

12 octobre 2013 – Le présent document rend compte de l'entretien que dix émissaires du regroupement autour du manifeste "Pour que la roue tourne" ont eu avec M. Maka Kotto, Ministre de la culture et des communications du Québec, le vendredi 27 septembre 2013.

Les textes du manifeste "Pour que la roue tourne" et de la mise en contexte "Une crise morale" sont tous deux disponibles sur le site internet du Conseil québécois du théâtre :

- www.cqt.ca/evenements/colloque_2013/files/1067/Constats_v5.pdf

- www.cqt.ca/evenements/colloque_2013/files/1065/Une_crise_morale_vfinale2.pdf

1) Qui sommes-nous ?

Nous sommes les auteurs et les cosignataires des textes *Pour que la roue tourne* et *Une crise morale*. Nous représentons des compagnies de création qui ont été constituées autour ou après la fondation du CALQ en 1994, ainsi que quelques compagnies de création qui se reconnaissent dans les revendications que nous menons. Nous sommes les témoins d'une crise qui sévit au sein de la communauté théâtrale québécoise.

Nos compagnies artistiques se sentent pénalisées par l'évolution des critères d'attribution des subventions du CALQ, notamment par l'affaiblissement du critère de "vitalité artistique" qui doit selon nous (re)devenir un critère prépondérant dans l'allocation des fonds.

2) La succession des directions artistiques des compagnies à créateurs est-elle l'enjeu de nos revendications ?

En partie. La multiplication, depuis quelques années, des projets de succession des directions artistiques à la tête des compagnies de création est le catalyseur qui nous a réunis. Ces projets de successions sapent notre espoir d'obtenir un meilleur financement public et accroît notre sentiment d'iniquité devant les avantages que confère l'historicité dans le financement public des compagnies. Nous pensons que les compagnies de création ne sont pas des « institutions » qui peuvent être cédées en même temps que leur direction artistique. Nous croyons que ces compagnies se sont développées autour de l'œuvre d'un ou plusieurs créateurs spécifiques.

Mais l'enjeu de la succession n'est que la pointe de l'iceberg : la problématique est systémique. Soulignons par ailleurs que les conditions de départ à la retraite des artistes québécois sont souvent minces, une grande majorité de ces artistes disposera dès lors de revenus insuffisants, même lorsque leur carrière artistique est une source de fierté nationale. Des actions doivent aussi être posées promptement afin d'améliorer les conditions de retraite des artistes québécois.

3) Quelle est l'idée principale que nous défendons ?

Nous souhaitons que la vitalité artistique soit le critère central de l'évaluation des compagnies de création artistique. La notion de vitalité artistique s'oppose en particulier aux modèles d'affaires et à ses corollaires : évaluations des compagnies de création basées sur des critères de performance, prépondérance des éléments quantifiables (incluant l'audience, le volume de diffusion, le pourcentage de financement autonome, etc.), accent sur la structure de gouvernance, etc. La notion de vitalité artistique est en opposition avec le critère d'historicité. (C'est-à-dire que nous désapprouvons que le soutien soit plus élevé pour un organisme pour la simple raison qu'il est soutenu depuis plus longtemps. L'ancienneté, pas plus que la nouveauté d'ailleurs, n'est pas un gage d'excellence artistique.)

4) Quels sont nos revendications précises et quels sont nos arguments ?

Nous défendons les idées et le point de vue que nous avons développés au printemps 2013 et qui sont présentés dans les textes *Pour que la roue tourne* et *Une crise morale*.

- 5) Est-ce que la problématique que nous pointons serait réglée s'il y avait davantage d'investissements publics dans les conseils des arts ?
Non, bien que les compagnies que nous représentons aient des besoins de financement public plus élevés que les montants que actuellement attribués. Et, si nous avons une cible de longue portée à pointer, ce serait plutôt celle-ci : que l'État accorde une meilleure reconnaissance au statut de l'artiste.
- 6) Que demandons-nous ?
Notre requête porte sur les trois éléments suivants, tirés du texte *Pour que la roue tourne*. Et nous précisons ici, pour chacun de ces éléments, la solution concrète que nous préconisons :
- a) Que les Conseils des arts remettent en question et révisent le système d'attribution des subventions afin que celles-ci soient allouées en fonction de la vitalité artistique et qu'elles reflètent les nouvelles dynamiques du milieu théâtral d'aujourd'hui.
- Nous recommandons qu'un comité d'artistes et d'experts – d'éminents émissaires du milieu théâtral – soit constitué par le Ministère de la culture et des communications du Québec (MCCQ), pour émettre des recommandations de révision des programmes et des critères d'attribution des subventions.
 - Ce comité doit être constitué dès novembre 2013 et disposer d'un échéancier de travail de six mois. Et le cahier de recommandations du comité sera déposé au MCCQ dès février 2014, pour qu'elles soient progressivement tenues en compte à compter du 1 avril, date de début du prochain exercice budgétaire du gouvernement québécois.
 - Le CALQ sera appelé à intégrer les recommandations dans ses programmes sur un horizon maximal de deux ans, ce qui entraîne les deux recommandations qui suivent.
- b) Que les Conseils des arts imposent que les subventions attribuées aux compagnies soient personnalisées, c'est à dire accordées aux artistes fondateurs et non à des corporations.
- Nous demandons un moratoire sur la succession des compagnies de création d'une durée de deux ans, soit jusqu'à ce que le CALQ ait apporté les corrections nécessaires à ses programmes, suite aux recommandations du comité identifié ci-haut. Ce moratoire sur la succession implique qu'une compagnie de création qui effectuerait la succession de sa direction artistique au cours des deux prochaines années perde sur le champ les subventions qui lui sont allouées.
- c) Que le gouvernement mette en place un fonds d'urgence qui permette à court terme aux créateurs pénalisés par la situation actuelle d'être soutenus le temps qu'une nouvelle politique de financement se mette en place.
- Nous demandons la mise en place d'un fonds d'urgence de 2M\$, constitué dès l'automne 2013. Ce fonds, d'une durée de deux ans, serait dédié aux compagnies à créateurs.
 - Ce fonds serait alloué de l'une des manières suivantes :
 - À la suite d'un appel de projets spécifiques évalués au CALQ, par un comité de pairs.
 - Au regard de la dernière évaluation pluriannuelle du fonctionnement du CALQ et en bonifiant parallèlement les subventions au projet et les bourses aux artistes, afin de tenir en compte les artistes et compagnies qui auraient été discriminées lors de la dernière évaluation pluriannuelle.
- d) Soulignons enfin que la seconde et la troisième des recommandations présentées ci-dessus (éléments b et c) nous paraissent impératifs pour maintenir un climat de respect au sein de la communauté théâtrale, propice au dialogue et à la recherche de solutions dans le processus de révision des modes de financement des compagnies à créateurs.

Annexe – Liste des artistes et artisans (et leur compagnie) présents au rendez-vous du MCCQ

Nini Bélanger, Projet Mû; Jacob Brindamour, Les Sages Fous; Olivier Choinière, L'Activité; Brigitte Haentjens, Sibyllines; François-Xavier Inchauspé, Sibyllines; David Lavoie, Théâtre de la Pire Espèce; Denis Lefebvre, Tenon Mortaise; Francis Monty, Théâtre de la Pire Espèce; Jérémie Niel, Petrus; Annie Ranger, Théâtre INK; Catherine Vidal, Groupe Bec de lièvre